

Les musulmans de France : jusqu'ici tout va bien ?

Le modèle d'intégration a pour objectif l'inclusion de tous, mais il ne se départit jamais de l'idée que l'autre ne fait pas les efforts pour se conformer aux attentes de la République.

Valérie Amiraux

L'irruption de la violence politique au cœur de Paris en janvier dernier, sous forme d'un massacre dans les locaux de *Charlie Hebdo*, puis d'une prise d'otages dans un hypermarché casher perpétrés par trois Français au nom d'Al Qaida et de Daech, est un événement dont il est bien évidemment impossible, deux mois plus tard, d'appréhender les conséquences pour les populations musulmanes de manière exhaustive. Le premier impact, d'ordre émotionnel, est sans nul doute celui qui a le plus interpellé acteurs et observateurs. Sa puissance se déploie dès les premières heures qui suivent l'événement, lorsqu'en plusieurs points du territoire national naissent des rassemblements spontanés, s'organisent des veillées, s'inventent des mots d'ordre. « Je suis Charlie » surgit dans cet état de choc et a, depuis, produit des effets discursifs et pratiques qui survivent à l'émotion à mesure que nous nous éloignons des faits. Cette invitation à partager les affects causés par le choc sous forme de ce que les politiques ont ensuite appelé une « union nationale » procède au départ de l'activation d'une réponse d'urgence à la hauteur de l'événement. Entre le « partage social des émotions » (comme garant d'une affection réciproque, perpétuation des liens d'attachement et garantie de l'intégration sociale des uns et des autres) et leur « rémanence », pour reprendre les termes de Bernard Trimé, nous voudrions ici tenter de savoir quelles répercussions les attentats de janvier peuvent ou pourraient avoir sur les populations musulmanes de France, en partant de l'idée qu'ils n'engagent rien de réellement nouveau sur le plan des mises en récit, mais contribuent certainement à l'institutionnalisation de politiques du soupçon et de la méfiance vis-à-vis de celles-ci.

Le religieux des uns sous le regard public des autres

Dans l'Union européenne (UE), la France est assurément l'État-membre qui a le plus constamment et systématiquement maintenu sur le devant de la scène la nécessité de répondre aux défis ouverts par la « question musulmane ». De la colonisation à l'encadre-

ment juridique des signes religieux ostensibles, la fixation de l'attention publique (institutionnelle et médiatique notamment) sur cette altérité confessionnelle ne s'est jamais démentie, dans un contexte où la connaissance chiffrée des populations croyantes reste très aléatoire, pour ne pas dire inexistante, et rend toute factualisation impossible. Lorsque l'islam n'est pas la religion majoritaire ou d'État, ces données reposent souvent sur des inférences faites à partir de l'origine nationale ou ethnique des primo migrants et parfois de leurs descendants. Il s'agit donc d'estimations. En 2010, le Pew Forum on Religion and Public Life estimait ainsi le nombre de musulmans dans l'UE à 43 millions d'individus, soit 5,8 % de la population de l'UE et 2,7 % des musulmans dans le monde. En France, les appartenances religieuses sont inexistantes dans le recensement et rarement investiguées dans les enquêtes quantitatives. Le terme « musulman(s) » circule donc en toute imprécision, gommant la complexité, la diversité (ethnique, culturelle, confessionnelle) des populations désignées et des modalités de leurs croyances. Il recouvre les musulmans pratiquants, « d'origine » ou « culturels », indifféremment. Ce rapide survol de la question du chiffre est d'autant plus pertinent que le fossé entre ce que l'on croit et les chiffres est souvent abyssal. En octobre 2014, un sondage de perception réalisé par IPSOS-MORI révélait ainsi que dans l'ensemble des États-membres de l'UE les personnes interrogées surestiment très largement le nombre de musulmans vivant dans leur pays. En France, elles estiment, par exemple, que les musulmans représentent 31 % de la population, alors qu'ils sont estimés être de 7 à 8 %. Dans ce contexte, comment connaître la façon dont les musulmans de France ont vécu les conséquences des attentats perpétrés à Paris ? Si la question mérite d'être posée, y répondre relève davantage de l'exercice de style que de l'analyse documentée. S'interroger sur les répercussions des événements de janvier dernier sur les musulmans commence donc par un retour sur l'encadrement de la prise de parole publique sur le sujet.

Les commentaires entourant les attaques contre des journalistes de *Charlie Hebdo*, des policiers et les clients d'un hypermarché casher, ont en fait rejoint une discus-

sion publique antérieure sur l'islam et les musulmans qui, en France, ne s'est jamais vraiment interrompue depuis la fin des années quatre-vingt. Aux côtés des enjeux de la représentation du culte musulman (le premier Conseil français du culte musulman est élu en mai 2003), cette discussion publique sur le « problème musulman » s'est notamment concentrée sur des mesures législatives restrictives, prohibant le port de signes religieux dans les écoles publiques (mars 2004) et la dissimulation du visa-ges dans les espaces publics (octobre 2010).

Les attentats de janvier 2015 sont un événement polarisant, clivant. Ils rapatrient sur le devant des scènes médiatiques une vision politique un peu binaire, qui laisse d'autant moins de place aux dilemmes et à l'expression de désaccords, que l'ensemble des questions soulevées par la violence (depuis ses causes jusqu'à sa mise en œuvre) s'enchaînent parfaitement dans le discours ultra-sécuritaire, dont, depuis 2001, la lutte contre le terrorisme est devenue la marque de fabrique occidentale la mieux partagée et la radicalisation le point d'entrée principal. Deux propositions de lecture de la radicalisation islamiste sont accessibles aux publics occidentaux depuis 2001, explique A. Kundnani (*The Muslims Are Coming! Islamophobia, Extremism and The Domestic War on Terror*, New York, Verso, 2014). Ils surgissent très vite après les attentats de janvier à Paris. Dans la première, l'islam est, comme culte et comme culture, la cause de tous les maux. L'extrémisme et la radicalisation, pour des raisons historiques et théologiques, seraient intrinsèquement liés à l'islam plus qu'à toute autre religion. La seconde consiste à lire l'extrémisme et l'islamisme comme des perversions du message religieux initial. Il y aurait, dans l'islam, un besoin urgent de réforme. Dans les deux cas, les musulmans, de France et d'ailleurs, doivent donc faire preuve de leur allégeance inconditionnelle aux valeurs libérales occidentales pour se distinguer des « bad guys » (en l'espèce les « jihadistes » auteurs des attentats), à partir de la reconnaissance d'une incompatibilité structurelle ou historique de l'islam avec – cochez la case de votre choix – la France, ses valeurs, son histoire, la modernité, etc. L'espace de l'engagement dans la discussion politique semble donc réduit à l'alternative entre se taire (et tacitement être accusé d'endosser la violence politique) ou s'aligner. Dans une tribune publiée le 9 janvier 2015 dans *Le Monde*, Olivier Roy exprime fort justement l'insupportable de la double-contraite qui pointe derrière ces injonctions plus ou moins tacites : « On reproche aux musulmans d'être communautarisés, mais on leur demande de réagir contre le terrorisme en tant que communauté ». C'est ce qui leur est demandé en France autour de la bannière du #JesusCharlie, à l'instar du #Notinmyname qui avait surgi au début de l'automne 2014, notamment dans les pays anglo-saxons, et mettait en avant des voix musulmanes se désolidarisant du groupe État islamique.

La conversation publique d'aujourd'hui croise les propositions de Kundnani en plusieurs points. Les événements trouvent tout d'abord leur place dans la matrice

narrative sécuritaire : la guerre n'est pas terminée car la menace se reconfigure sur des fronts non plus seulement lointains et étrangers, mais intérieurs et d'autant plus difficiles à discerner que les individus qui quittent la France pour le front syrien présentent des profils extrêmement diversifiés et résolument hétérogènes. Les incertitudes quant à leur identification avant un éventuel passage à l'acte réactualisent la justification du maintien de la peur et de l'anxiété comme principes de gouvernance. Le script ouvert par les attentats de Madrid en 2004 et de Londres en 2005 et la mise en scène de la figure du *homegrown terrorist* (le terroriste de l'intérieur, qui opère sur le territoire de sa citoyenneté et de sa socialisation) trouvent avec les frères Kouachi et Amedi Coulibaly une nouvelle incarnation. Ces biographies complexes, d'individus nés et grandis en France, qui circulent entre différents espaces de socialisation et passent sous le regard de l'État en plusieurs séquences, valident l'argument d'une lutte contre le terrorisme qui se joue autant sur un front international que domestique et en floute les frontières. Depuis janvier se pose aussi toute une série de questions relatives aux enjeux de la représentation des populations musulmanes, par exemple lorsqu'il s'agit de solliciter des « voix musulmanes » pour commenter les événements aux côtés des experts et politiques invités sur les plateaux télévisés. Qui peut parler pour les musulmans de France dans un contexte où les leaders communautaires n'existent pas : des imams, les représentants du Conseil français du culte musulman, des universitaires, des intellectuels, des artistes, des sportifs ? Avec quel type de leadership les autorités françaises peuvent-elles envisager de mettre en place des formes de collaboration pour lutter efficacement contre la radicalisation et le jihadisme, ainsi que le préconise le ministère de l'Intérieur depuis février (www.stop-djihadisme.gouv.fr) ?

Cibler l'action publique : les sites de la surveillance et de l'intervention

Sur le plan de la politique intérieure, le gouvernement a identifié trois sites prioritaires d'action publique dans le dispositif de lutte contre le terrorisme et de prévention de la radicalisation des musulmans. Le premier s'inscrit dans un volet justice-police et concerne en priorité la prison (identifiée comme lieu par excellence de la radicalisation par le ministère de tutelle) et les mesures relatives à l'application de la loi antiterroriste votée en novembre 2014 (les points forts étant les interdictions administratives d'entrée et de sortie du territoire matérialisées par la confiscation de la carte d'identité et du passeport, la surveillance de certains sites). Le deuxième concerne l'éducation. Annoncé le 22 janvier par la ministre de l'Éducation nationale, le plan de mobilisation de l'école pour la République liste 16 mesures destinées à renforcer la citoyenneté et l'enseignement de la laïcité à l'école avec un budget de plus de 250 millions

d'euros sur trois ans. Le troisième site est territorial et s'attaque à ce que le premier ministre, Manuel Valls, avait d'abord appelé une « situation d'apartheid » avant de présenter le 6 mars 2015 un ensemble de mesures fortes pour la politique de la ville et du peuplement, dont le coût est estimé à un milliard d'euros sur trois ans.

Ces trois chantiers incarnent donc les lieux prioritaires d'intervention dont on peut légitimement s'inquiéter qu'ils ne conduisent à long terme à identifier ces espaces et institutions publiques comme des zones de suspicion, ou en tout cas à établir des liens tissés serrés entre laïcité, ségrégation territoriale et terrorisme. L'idée d'interdire le port du foulard à l'université et d'étendre le principe de laïcité aux établissements publics d'enseignement supérieur est d'ailleurs réapparue, en février 2015, à l'initiative d'un député UMP (Union pour un mouvement populaire), puis en mars par la bouche de la secrétaire d'État aux droits des femmes. Pour une meilleure compréhension de la situation dans le domaine éducatif, il faudrait encore mentionner la préparation d'un projet de loi (prévue pour examen en mai 2015) interdisant le port de signes religieux dans les crèches privées bénéficiant de subventions publiques, c'est-à-dire la majorité des crèches.

Dans ce contexte, l'interdiction du port du foulard n'est pas anodine. Ces législations qualifient des comportements particuliers et des codes de conduite, soit comme excessifs soit comme raisonnables. La réalité de la présence physique d'une conviction incarnée dans un geste (se couvrir) est simultanément, par effet des interdictions, authentifiée et répudiée. Depuis plus de 10 ans, la charge de la neutralité, pilier de la laïcité, s'est ainsi déplacée des institutions publiques de l'État vers les individus. En se découvrant pour entrer à l'école publique, la collégienne ou la lycéenne sont en quelque sorte sommées de performer la neutralité, en dévoiement du sens historique du principe de laïcité. Au croisement de plusieurs logiques d'expériences (esthétique, sensorielle, symbolique, politique, intime), la présence sociale des foulards devient alors une chose publique dont le capital de visibilité se construit comme inversement proportionnel à la reconnaissance politique de celles qui le portent. Or, dans les démocraties libérales, la visibilité est directement associée à la question de la participation citoyenne et de la reconnaissance. Elle préfigure en effet la possibilité de se doter d'une « voix ». Accéder aux lieux de la visibilité (l'école, l'université, son lieu de travail) c'est aussi parvenir à se faire une place sur les scènes publiques et politiques et rendre possible l'évaluation par autrui, la reconnaissance.

Conclusion

Depuis janvier 2015, une matrice de conversation publique de type commérage s'institutionnalise, dont le sujet principal est l'islam et les musulmans. Forme de communication personnelle informelle qui s'engage à propos de personnes ab-

sentes ou traitées comme telles, le commérage se développe généralement sous la forme de conversations entre individus qui se connaissent et se font confiance, jusqu'à finir par faire autorité, indépendamment de la source émettrice initiale. Il accomplit plusieurs tâches : nous rend familier d'un sujet éloigné de nous ; permet également d'établir des connexions, de joindre des événements et des lieux indépendamment de leurs disjonctions temporelles ou de leur éloignement géographique ; contribue à faire circuler des affirmations qui, à mesure qu'elles s'éloignent de la source et du moment émetteurs, fonctionnent comme des autorités validantes et objectivantes et facilitent l'imposition en douceur d'idées dominantes qui seront difficiles à contester par la suite. Il est ici essentiel de souligner à quel point tous les niveaux de savoirs, de compétences et de positions sont engagés dans le commérage : les rumeurs circulent indépendamment des capitaux culturels et symboliques de ceux qui les activent et les font circuler. La pratique du commérage, enfin, renvoie à l'idée d'une discussion en face à face en l'absence de la personne concernée : elle est dissymétrique et réduit le plus souvent au silence les sujets mêmes dont on parle.

Les débats publics post-janvier 2015 réactualisent tout le paradoxe du dit modèle d'intégration républicaine : l'objectif de l'inclusion de tous indépendamment des origines et des situations ne se départit jamais de l'idée que l'autre ne fait pas les efforts suffisants pour se conformer aux attentes de la République. Ils exhument ce paradoxe dans un contexte où, depuis 2001, l'usine à fantômes fonctionne à plein régime à propos des musulmans qui sont aussi directement touchés par les conséquences pratiques de politiques de surveillance intensifiées ou en passe de l'être (profilage racial, politique du soupçon, circulation de représentations sociales typifiant négativement les populations surveillées, discriminations, racisme). Dans les jours qui ont suivi les attentats parisiens, plusieurs manifestations d'islamophobie ont ainsi été recensées : attaques de mosquées, profanations de lieux de culte existants ou à construire, agression individuelles, inscriptions à caractères racistes sur des lieux de restauration ou d'habitation, auxquels il convient d'ajouter, au quotidien et de façon moins médiatique, les insultes, les bousculades, les humiliations, les agressions (verbales ou physiques) de femmes voilées, le profilage racial et le délit de faciès et les traitements discriminatoires. Au-delà de quelques déclarations de principe et d'une mention de l'islamophobie dans un discours du président, François Hollande, en janvier, il semble bien que sur ce front, les musulmans de France ne puissent compter que sur eux-mêmes. ■